

REGLEMENT INTERIEUR

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales et particulières de location, et sur le règlement intérieur du Gîte Les Pastourelles.

Le Gîte : le gîte est équipé pour accueillir 14 personnes maximum. Si le nombre de locataires dépasse cette capacité, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Le garage reste non accessible à la location. Les voitures pourront stationner sur les places devant les portails, ainsi que sur l'espace parking intérieur sur la droite de la maison (3 places privées).

Le gîte est « non fumeur ».

Les animaux ne sont pas admis.

Durée de location : Le gîte vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

L'arrivée :

- **Heure d'arrivée :** entre 17h et 21h. En cas d'arrivée tardive ou différée, bien vouloir prévenir le propriétaire.
- **L'inventaire des lieux** est remis au locataire à son arrivée (celui-ci constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux).
- **Règlement du solde :** le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux (compris taxe de séjour).
- **Chèque caution :** un chèque caution est demandé à l'arrivée dans les locaux, pour un montant de 1500 €. Il n'est pas encaissé. Si aucun dégât ou salissures exceptionnelles ne sont constatés, le chèque sera restitué dans un délai de 30 jours après le départ du locataire. Si ce dépôt s'avère insuffisant, le locataire s'engage à compléter la somme jusqu'au remboursement intégral du dommage causé.

Matériel et Equipement :

Compris dans la location

- la maison est louée avec les literies (sommier, matelas), couettes, et 2 oreillers par personne (1 en 60x60, et 1 en 50x70). Les literies sont équipées de protèges-matelas et protèges oreillers.
- torchons, essuie-mains, éponge neuve dans la cuisine
- 1 sac poubelle pour chaque poubelle
- savons dans les pièces d'eau
- 1 rouleau de papier toilette pour chaque wc
- 1 ou 2 filtres à café, ou dosettes café
- sel – poivre – huile – vinaigre

A prévoir par le locataire (options possibles, prendre contact avec le propriétaire) :

- Linge de lit : draps housses, housses de couette et taies d'oreillers
- Linge de toilette

Charges : les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être facturées au locataire, ou déduites de la caution.

Utilisation des lieux : le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Le locataire devra utiliser les meubles et objets à l'usage duquel ils sont destinés, notamment **ne pas jeter dans les canalisations d'eau (ou wc) des objets de nature à les obstruer.**

Lors de vos déplacements, veuillez absolument à bien fermer les portes, baies et fenêtres. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

Piscine : le locataire est informé que le propriétaire est susceptible de venir les fins de soirée sur la propriété pour entretenir la piscine.

Propreté : le ménage fin de séjour doit être effectué par le locataire (sauf s'il souscrit à l'option ménage). Dans tous les cas, les poubelles de la maison doivent être vidées et nettoyées (voir article ci-dessous), le lave-vaisselle vidé, la vaisselle rangée et les frigos nettoyés. En cas d'usage anormal des locaux ou de salissures exceptionnelles, le montant des frais de ménage ou de remise en état des lieux sera facturé au locataire, ou déduit de la caution.

Ordures ménagères : la Vendée trie ses déchets. Poubelle jaune : tous les emballages sans exception. Poubelle bleue : papiers. Poubelle verte : verres. Poubelle noire : tous les déchets non triés.

Avant votre départ, vous voudrez bien transporter tous vos déchets triés (poubelles jaune + bleue + verte) dans les containers prévus à cet effet sur la place derrière la Mairie. Nous nous occupons de la poubelle noire, vous pouvez donc la laisser dans la cour.

Consignes de sécurité et de bienséance :

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- Pour le respect du voisinage, il est interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- En cas d'urgence, veuillez avertir les secours. Les numéros d'urgence sont 18 (pompiers), 15 (samu), 17 (gendarmes). Le 112 pour les services d'urgence à partir d'un téléphone portable.
- Un extincteur est installé dans l'entrée du gîte.
- Téléphone : un téléphone bloqué pour les urgences est à votre disposition dans le salon.

Séjour écourté : si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas de problème :

- En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.
- **Bien vouloir ne pas remplacer un élément cassé ou abîmé sans notre accord (nous avons un réassort de disponible).**

Le départ du Gîte est prévu avant 10 h. Un état des lieux sera effectué avant le départ des locataires. Il est demandé de respecter l'heure de départ prévu au contrat. Attention le temps passé au ménage doit se faire avant l'heure de départ.

XXXXXXX
XXXXX

Avril 2018